

POLYNESIE FRANCAISE
 COMMUNE DE MAHINA
 ILE DE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

L'an deux mille quinze, le huit décembre, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni dans la Salle de conseil de la Mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de Monsieur TEUIRA Damas, Maire de la Ville de Mahina.

VILLE DE MAHINA
 B. 02 décembre 2015

10215 N° 10347

Expéditeur : Ref. :
 Date :

DATE D'AFFICHAGE
 02 décembre 2015

DATE DE SEANCE
 08 décembre 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	20
Procuration	09
Votants	29
Abstention	00
Suffrage exprimé	29
POUR	29
CONTRE	00

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
11 DEC. 2015
 N° / IDV

NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
TEUIRA Damas	Maire	X		
FRITCH Frédéric	1 ^{er} Adjoint	X		
FAUA Tenuhiarii	2 ^{ème} Adjoint	X		
QUINQUIS Bran	3 ^{ème} Adjoint		X	TEUIRA Damas Maire
COJAN Marie-Pauline	4 ^{ème} Adjoint	X		
YEE ON Léonce	5 ^{ème} Adjoint	X		
OOPA Vaiora	6 ^{ème} Adjoint		X	
VERO Jacki	7 ^{ème} Adjoint	X		
WONG Célestine	8 ^{ème} Adjoint	X		
KWONG Chantal	9 ^{ème} Adjoint	X		
PAOFAI Marie	Conseillère M		X	VERO Jacki, Conseiller Municipal
IZAL Yves	Conseiller M		X	FRITCH Edgard Conseiller Municipal
IRITI Chestine	Conseillère M	X		
HEUEA Samuel	Conseiller M	X		
TEHEI Tariu	Conseiller M		X	FAUA Tenuhiarii 2ème Adjointe au Maire
FRITCH Edgar	Conseiller M.	X		
COLOMBANI Benjamin	Conseiller M.	X		
PAOFAI Lory	Conseillère M		X	OPUTU Lorna, Conseillère Municipale
OPUTU Lorna	Conseillère M	X		
TEAUROA Jimmy	Conseiller M	X		
TEMATARU Vanessa	Conseillère M		X	FRITCH Frédéric 1er Adjoint au Maire
GOODING Orama	Conseillère M		X	AFO Warren Conseiller Municipal
TEIPOARII Gloria	Conseillère M		X	
AFO Warren	Conseiller M	X		
LUCAS Lucie	Conseillère M	X		
LEBOUCHER Patrick	Conseiller M.	X		
CALMEL Marcelle	Conseillère M	X		
CHANGUY Sandy	Conseillère M		X	LUCAS Lucie Conseillère Municipale
MATITAI Joe	Conseiller M		X	COJAN Marie-Pauline Conseillère Municipale
TAPUTUARAI Hervé	Conseiller M	X		
BOURINEAU James	Conseiller M	X		
SANQUER Nicole	Conseillère M		X	
MAPOTOEKE Tehotu	Conseillère M		X	

**Accordant les
demi-bourses de
cantine aux
enfants des
établissements
primaires de
Mahina**

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : 13

Madame COJAN Marie-Pauline, 4^{ème} Adjoint au Maire a été élue Secrétaire.

- Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des 1er & 2ème & 5ème alinéas du C.G.C.T. ;
- Vu la délibération n°052/11 du 24 juin 2011 portant définition des barèmes applicables en matière d'aide sociale ;
- Vu la délibération n°105/01 du 05 décembre 2001 portant prise en charge des frais de repas des enfants boursiers, demi-boursiers et personnel affecté au service de la restauration dans les divers établissements scolaires de la Commune de MAHINA.
- Vu le Budget, Exercice 2015, de la Ville de MAHINA ;

EN SA SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

ADOPTE

Article 1^{er} : Pour compter du 17 août au 11 décembre 2015, les enfants des établissements scolaires de la Commune de Mahina dont les noms figurent en annexe bénéficient d'une demi-bourse de cantine.

Article 2 La dépense y afférente sera imputable au Chapitre 011, article 65738 du Budget Communal, Exercice 2015.

Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire
Après envoi à la subdivision
administrative
le 11/12/2015
et affichage le 11/12/2015

Le Maire,

Damas TEUIRA

Fait et délibéré le 08 décembre 2015.
Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire,

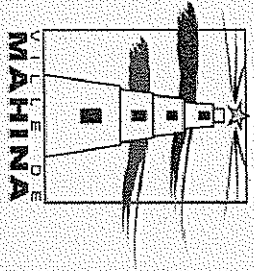
Damas TEUIRA

Note de présentation

Les demandes de demi-bourses de cantine des enfants scolarisés dans les établissements scolaires de la Commune de MAHINA examinées en Commission de Développement Humain en date du **03 novembre 2015** ont été approuvées à l'unanimité pour la période du **17 août au 11 décembre 2015** et sont répertoriées ci-dessous :

* Ecole FARE VAA Maternelle	:	2
* Ecole AMATAHIAPO Elémentaire	:	0
* Ecole NUUTERE Elémentaire	:	2
* Ecole FAREROI Maternelle	:	1
* Ecole FAREROI Elémentaire	:	1
* Ecole HITIMAHANA Maternelle	:	0
* Ecole HITIMAHANA Elémentaire	:	1
* Centre des Jeunes Adolescents	:	0
TOTAL	:	7 demi-boursiers

Par ces motifs, je mets à votre appréciation cette délibération permettant d'attribuer des demi-bourses de cantine à **7** élèves scolarisés à MAHINA.



VILLE DE MAHINA Bureau de conseil		Date : 26/12/15 N° : 10347	
Esédeur :	Ref :	Date :	
Tavana CAR	B. Com.	appo	infos
DGS	B. CC		
EF	DRO		
MA	DRE		
H.F	DSTERTIV		
B.S	B.ET		
Y.O	B. ECENOM		
AR G	B. Santé		
B.C	B. Soc		
D.T	B. Appn		
H.P	B. O		
L.V	B. Entrepri		
	B. Culture		
	B. Artisanat		
D.F.R	B. Finances		
	B. Marchés		
M. P	PRH		
L. Y.O	DPAI		
Tavana	D.L.C.I.S		
Observations :			

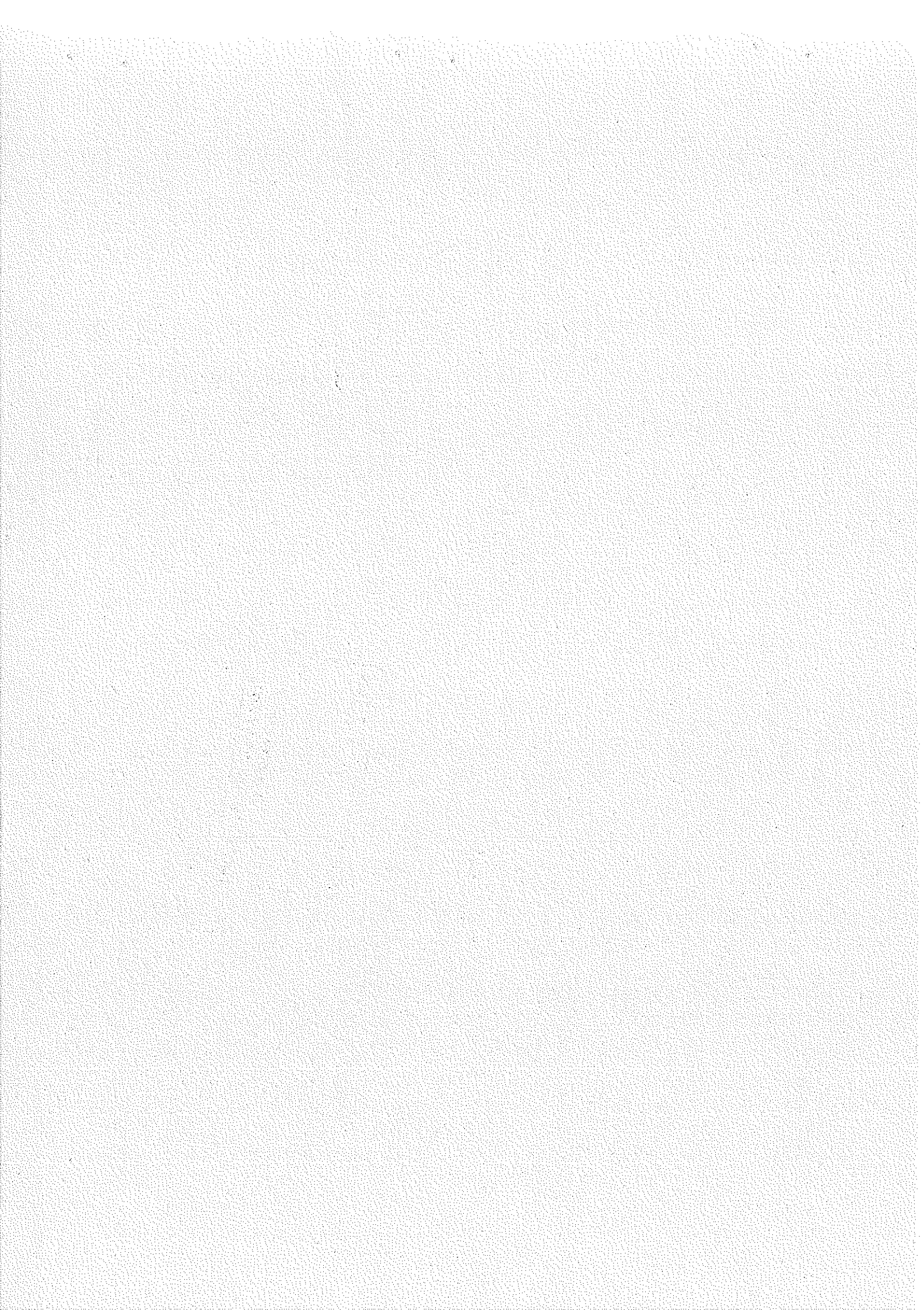
Subjonction Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
11 DEC. 2015
 N° / 1DV

LISTE DES ENFANTS DEMI BOURSIERS
Période de Août à Décembre 2015

Délibération N°107/15

REPUBLIQUE FRANCAISE

 Liberté - Egalité - Fraternité



SOMMAIRE

<u>Intitulés</u>	<u>Page</u>
Fare Va'a	1
Amatahiapo	
Nuutere	
Fareroi Maternelle	2
Fareroi Élémentaire	
Hitimahana Maternelle	
Hitimahana Élémentaire	
Centre de Jeunes Adolescents	

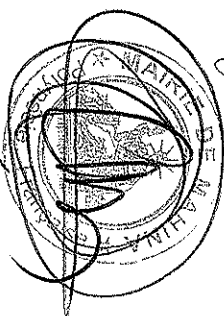
LISTE DES ENFANTS DEMI BOURSIERS
Année Scolaire 2015/2016

Nom du demandeur	Nom - Prénom enfant	Date de Naiss.	Classe	N° DN	Origine	REVENUS	CHARGES	Pers. A Charge	QF
Ecole FARE VAA Maternelle									
TANIA Manina	MARTIN John	07 12 2012	SP	6161262	SAL	156 561	42 942	5	757
TETUAIRIA Sylvie	TIATOA Hereani	08 11 2011	SM	6063092	SAL	80 221	7 000	3	831
Ecole AMATAHIAPO Elémentaire									
Ecole NUUTERE Elémentaire									
GIBERT Laina	PACOMME Kohelani	28 03 2007	CE2	5572711	SAL	115 531	47 000	3	757
AMARU Remuna	TAURUA Hauhvanui	25 03 2008	CE1	5654002	SAL	130 712	7 000	5	825
Ecole FAREROI Maternelle									
TUPORO Méline	MAHAGATEIRA Grégoire	28 07 2010	SG	5930727	SAL	90 684		4	756

AT

Ecole FABERROI Elémentaire									
MIRA Taina	TAMA Matairani	07 06 2008	CP	5701662	SAL	197 800	127 000	3	787
Ecole HITIMAHANA Maternelle									
Ecole HITIMAHANA Elémentaire									
SALLOT Isabelle	SALLOT Léoni	31 12 2005	CM2	602373	RSS	131 759	37 444	4	786
Centre de Jeunes Adolescents									

Le Maire



Damas Teuriri

df

RECAPITULATIF PAR ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

INTITULES	EFFECTIFS
Fare Va'a	2
Amatahiapo	0
Nuutere	2
Fareroi Maternelle	1
Fareroi Elémentaire	1
Hitimahana Maternelle	0
Hitimahana Elémentaire	1
Centre de Jeunes Adolescents	0
TOTAL GENERAL	7

